



Retours presse de la manifestation du 10 juillet contre le décret CISP



SOCIAL -

Mise à jour : mercredi 10 juillet 2013 16h54

Le décret sur les centres d'insertion socioprofessionnelle contesté

16 1 0 3

[Recommander](#) [Twitter](#) [+1](#) [Réagir](#)

[Mail](#) [Print](#)

l'avenir J.-C.H.

NAMUR - Baroud d'honneur en fanfare, slogans, sketches et tambours ce matin, face au parlement wallon. Les travailleurs des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et des entreprises de formation par le travail (EFT) sont inquiets face à l'adoption d'un décret qui, selon eux, «brade» un secteur essentiel pour «l'égalité sociale».

Quitter le diaporama et retourner à la page précédente 1 / 2

Braderie sur la formation, dénoncent les syndicats
Françoise Subert

GAGNEZ UN CHEQUE DE VOYAGE DE €500

Vers l'Avenir (www.lavenir.net)



Particulièrement visée : l'augmentation des dérogations (de 20 à 40 ou même 50 %) permettant d'inclure dans les formations des jeunes ayant leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). «Ce n'est pas du tout notre public cible. On va nous amener à faire un moins bon travail ou à sélectionner des gens plus qualifiés ce qui nous éloigne de notre projet de base», dénoncent les formateurs.

Pas une obligation

«C'est à eux de décider librement des stagiaires qu'ils prendront ou pas. Il s'agit d'une faculté, et il n'y a aucune obligation», réplique le ministre André Antoine qui défend ce décret balisant les Centres d'insertion socioprofessionnelle. Au rang de ceux-ci, OISP et EFT représentent quelque 157 ASBL, 2 000 travailleurs et près de 16 000 demandeurs d'emplois en formation chaque année.



À lire dans L'Avenir de ce jeudi 11 juillet, sur iPad ou [en format PDF](#)

www.lavenir.net (2 vidéos)

Live / Entourer / Fenêtre / Outils / Code / Options

CANAL C C'EST À VOUS

Accueil Actu par communes Emissions Programmation Concours Spéciales Contact

Météo actuelle à Namur : 12°C

EFT- OISP : on refuse d'être soldés !
10/07/2013
JT complet
[+ sur Namur](#)

Pas question d'être bradé, même en période de soldes ! C'est le message lancé ce matin par le secteur des EFT (Entreprises de formation par le travail) et des OISP (Organismes d'insertion socioprofessionnelle) lors d'une manifestation devant le Parlement wallon. C'est là en effet que cet après-midi, les parlementaires votaient le décret CISP (Centres d'insertion socioprofessionnelle) porté par le Ministre du Budget, de l'Emploi et de la Formation André Antoine.

Canal C (TV régionale Namur)

Menace sur l'insertion des plus faibles - 11/07/2013

Le décret balisant les Centres d'insertion socioprofessionnelle est contesté. Le secteur se sent bradé. André Antoine se défend.

Baroud d'honneur en fanfare, slogans, sketches et tambours hier matin, face au parlement wallon. Les travailleurs des organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et des entreprises de formation par le travail (EFT) sont inquiets face à l'adoption d'un décret qui, selon eux, «brade» un secteur essentiel pour «l'égalité sociale». Celui-ci regroupe quelque 157 ASBL, 2 000 travailleurs et près de 16 000 demandeurs d'emplois en formation chaque année.

Il y a bien sûr l'aspect purement «financement» de ces organismes dépendant des subsides régionaux, en tout pour les OISP, ou en partie pour les EFT dont les activités génèrent une partie du chiffre d'affaires. Mais c'est surtout la qualité du service, et des méthodes d'insertion forgées depuis 40 ans, qui seraient menacées par cette «offre au rabais» que laisse entrevoir ce décret balisant les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Particulièrement visée : l'augmentation des dérogations (de 20 à 40 ou même 50 %) permettant d'inclure dans les formations des jeunes ayant leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS). «Ce n'est pas du tout notre public cible. On va nous amener à faire un moins bon travail ou à sélectionner des gens plus qualifiés ce qui nous éloigne de notre projet de base», dénoncent les formateurs. «Lorsqu'un groupe de stagiaires sera composé pour moitié de détenteurs d'un CESS et pour l'autre moitié de personnes n'ayant parfois pas le niveau primaire, le CEB, comment construire un projet pédagogique qui n'exclut pas les plus faibles?»

Où est le crime ?

Accusé de vouloir avantager les filières les plus porteuses d'emploi, le ministre André Antoine s'inscrit en faux contre ces arguments. «C'est à eux de décider librement des stagiaires qu'ils prendront ou pas. Il s'agit d'une faculté, et il n'y a aucune obligation.» Par ailleurs, les dérogations ne s'appliquent automatiquement que dans les régions où le taux de chômage est inférieur de 15 % à la moyenne, précise le ministre, qui souhaite tenir compte des disparités régionales. Soulignant que le taux de chômage est différent à Tournai, Mons ou Liège et que «les chômeurs les moins qualifiés aujourd'hui sont ceux qui trouvent le plus facilement du travail».

«Franchement, dites-moi où est le crime ?», s'interroge André Antoine qui rappelle aussi que ce secteur, qui bénéficie d'une plus grande souplesse, a été «protégé», «favorisé» : son budget a été augmenté de 9,5 millions depuis le début de la législature, qu'il bénéficie de l'indexation chaque année contrairement à d'autres (Forem, IFAPME) ou encore que la subside est désormais versée à 80 % dans les premiers mois de l'année.

Dialogue de sourds, malgré des audits («dont on n'a pas tenu compte» dénonce le secteur) et une longue concertation. Le décret voté instaure un cadre; les arrêtés apporteront les précisions. Il importait aux syndicats de maintenir la pression.

Jean-Christophe Herminaire (L'Avenir)



Voici, en Wallonie, des centres d'insertion

PAUL PIRET Publié le jeudi 11 juillet 2013 à 05h37 - Mis à jour le jeudi 11 juillet 2013 à 07h41



BELGIQUE Recadrage de l'insertion socioprofessionnelle. Il fâche le secteur.

Pourtant important, le secteur de l'insertion socioprofessionnelle reste mal connu en Wallonie. Loin d'être héritier des entreprises d'apprentissage, c'est celui qui rencontre prioritairement des problèmes d'insertion de personnes exclues en raison de leur faible niveau de qualification, de leur éloignement du marché du travail, de difficultés personnelles (sociales, familiales, de santé, judiciaires...). Voilà qu'un décret rebalise le secteur; voici que celui-ci a donné de la voix pour le contester.

Une évaluation externe préalable (du consultant Comase) avait épingle plusieurs nécessités : assurer la lisibilité du secteur, répondre aux disparités sous-régionales, piloter l'offre de formation et le plan de connaissances, etc. Et des actions ont déjà été prises, plaide le ministre en charge du sujet, André Antoine (CDH) : le renouvellement d'agrément pour tous les centres (à deux exceptions près), l'augmentation du budget (moyennant une rare préservation de l'indexation), la restauration progressive d'un paiement équivalent entre les centres (non sans polémiques).

Quant au nouveau décret même, le plus visible en est l'unification du secteur, aujourd'hui partagé entre EFT et OISP, sous l'appellation unique de Centres d'insertion socioprofessionnelle. Ces CISP seront organisés en filières, distinguées en fonction de la méthodologie (cours et stages en entreprise, ceux-ci éventuels ou non).

D'autres considérations s'y ajoutent, officiellement relatives à la clarification des missions, une meilleure prise en compte des réalités locales, un financement plus équitable, etc. Autant de considérations "importantes pour le secteur, de nature à le conforter", a défendu André Antoine.

Le secteur ne l'entend pas de cette oreille. Des délégués de l'Interfédération, qui chapeaute ses employeurs, rejoints par des représentants CNE et Setca, ont d'ailleurs manifesté devant le Parlement wallon toute la matinée de mercredi, jour du vote du décret. Outre un manque général de souplesse à ses yeux, "l'Interfédé" critique en particulier l'élargissement du public cible, et dès lors la réduction de l'accès aux moins qualifiés. Le ministre cite des chiffres démontrant que cet élargissement vers les diplômés de fin du secondaire existe déjà pratiquement, et que les dérogations qui permettent de s'ouvrir à des plus diplômés ne sont pas obligatoires. L'Interfédé rétorque par d'autres chiffres, et explique que les pressions pour prendre en charge d'autres publics existent déjà - notamment par le fait du Forem.

Le secteur s'alarme aussi pour son financement. "Il n'y a aucune volonté d'économie, ni de déstabiliser", certifie le ministre de l'Emploi. On lui réplique que l'enveloppe est constante et fermée; les nouvelles répartitions imposeraient donc des pertes pour certains centres voire leur fermeture, licenciements à la clé.

Le projet de décret a été voté hier soir majorité contre opposition - ce qui n'empêche pas des critiques sur les bancs PS et Ecolo. La partie se poursuivra avec la rédaction de gros arrêtés.



Accueil > Actu > Belgique

3 Questions à

PIRET PAUL Publié le jeudi 11 juillet 2013 à 05h37 - Mis à jour le jeudi 11 juillet 2013 à 05h37

Abonnez-vous

BELGIQUE

Votre secteur se dit en colère. Le ministre Antoine, lui, se félicite d'une concertation. Celle-ci aurait donc été du vent ? Non, parce que le ministre n'a pas été insensible à tous nos arguments : on a pu améliorer son premier texte et ses nombreuses versions depuis août 2011. Mais ce n'était pas une négociation à proprement parler. Des réunions de travail, plutôt. Et le projet final nous paraît témoigner d'une façon de voir les choses qui ne correspond pas à nos spécificités. Il est le fait de personnes plus habituées au monde de l'enseignement ou aux formules plus classiques de la formation. Or, notre public et nos méthodes sont très différents; nos programmes sont très personnalisés, adaptés au profil et à l'évolution du stagiaire. Par exemple, le cabinet du ministre souhaite une limitation du nombre d'heures de formation et des périodes plus limitées de formation. C'est là un souci normal dans le moule habituel de l'école ou de la formation. Chez nous, cela ne se passe pas ainsi. Et si tant de personnes sont en décrochage scolaire, c'est bien qu'il faut trouver d'autres modèles pour elles ! Vous contestez notamment l'extension possible d'accueil des diplômés de fin du secondaire. Votre secteur ne pourrait-il pas retirer des avantages d'une plus grande mixité, notamment scolaire, des publics que vous formez ? C'est vrai. Certains opérateurs ne sont d'ailleurs pas d'accord, ici, avec la position de l'Interfédé. Mais de là à pouvoir constituer jusqu'à la moitié d'un groupe de stagiaires avec des détenteurs d'un CESS, à côté de chômeurs de longue durée et sans qualification, plus âgés, c'est risquer l'incohérence pédagogique et des décalages importants. Notre public traditionnel est assez important sans cela. Vous trouvez tout de même des points positifs à ce décret ? Oui. D'abord, l'unification des actuels EFT et OISP, l'harmonisation des conditions d'éligibilité de notre public : ça facilitera le travail des opérateurs et accroîtra sa lisibilité. Ensuite, la durée d'agrément des centres est portée de trois à six ans : on y gagne en simplification, même si nous plaiderions pour un agrément à durée indéterminée - qui n'empêche pas les évaluations. Enfin, il y a des éléments plus techniques, comme une base légale à la reprise de filières par un opérateur à un autre qui disparaît.P.P.

Eric Mikolajczak

Secrétaire général de l'Interfédé, qui chapeaute en Wallonie les cinq fédérations des opérateurs actifs dans l'insertion socioprofessionnelle (Acfi, AID, Aleap, CAIPS, Lire et Ecrire/Wallonie).

Le personnel de la Funoc inquiet pour le secteur

0 0 0

Recommander Tweeter +1

Mail Print

l'avenir Didier ALBIN

Manif du secteur de la formation et de l'insertion socio – professionnelle à Namur. La Funoc est en première ligne.

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et les entreprises de formation par le travail (EFT) ne veulent pas être considérés comme les produits blancs de la Région wallonne. Et c'est donc vêtus de blanc que près de 300 travailleurs des cinq fédérations du secteur ont manifesté ce mercredi devant le parlement régional à Namur où le vote du nouveau décret était à l'ordre du jour de la séance plénière.

Parmi eux, la Funoc (Formation pour l'Université ouverte de Charleroi), l'une des plus anciennes institutions d'alphabétisation et de socialisation de Wallonie, mais aussi la plus importante avec 185 membres du personnel représentant 140 équivalents temps plein. « Nous sommes venus sensibiliser les députés au fait que nous n'avons pas d'information précise sur les dispositions de ce décret dont nous craignons des effets désastreux à la fois sur l'emploi et sur la qualité du service offert aux plus précaires », témoigne la directrice de la Funoc Joëlle Van Gasse.

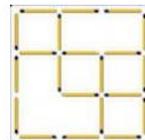
Réduction de la durée des formations, vision instrumentalisée de l'offre, écrémage des publics les plus fragilisés: de manière très concrète, ce sont les inquiétudes du secteur avec une menace de coupes sombres dramatique pour la Funoc. « Nous risquons en effet d'y perdre la moitié de nos points APE (aide pour l'emploi) qui concernent 85 % de notre personnel. Alors que nous avons déjà aujourd'hui toutes les peines de boucler nos dépenses salariales en puisant dans la caisse de nos frais de fonctionnement vu que les subsides sont notre seule source de financement, le nouveau régime nous mettrait virtuellement en faillite. »

La directrice est formelle: « le décret ne tient pas compte des spécificités de chaque opérateur. Depuis 1977, notre OISP a mis au point des programmes de formation adaptés aux primo-arrivants et aux populations francophones non alphabétisées. Nous ne voulons pas voir le produit et les valeurs ajoutées de 36 ans de travail disparaître. Nous refusons aussi que les moins alphabétisés soient abandonnés au bord de la route. Nous regrettons enfin que le texte soumis par le gouvernement au vote parlementaire, à l'initiative du ministre cdH André Antoine en charge de la Formation, ne soit pas le reflet d'une négociation paritaire qui a duré un an. »

Pour faire passer ce message, une quarantaine de formateurs de la Funoc pourtant déjà en congé ont rallié Namur.

[Recommander cet article](#)

96% ont échoué à ce test. Pouvez-vous y répondre ? Combien de carrés voyez-vous ?



- 4
- 5
- 7

Participez pour une chance de gagner un iPad Mini, une tablette Samsung Galaxy ou 1.000€ de bons d'achats Carrefour



Vers l'Avenir



mardi 16 juillet 2013



[Le Vif Info](#) | [Economie](#) | [Argent & Bourse](#) | [canal Z](#) | [Lifestyle](#) | [50+](#) | [Culture](#) | [Sport](#) | [Construire & R](#)

[Belgique](#) | [International](#) | [Economie](#) | [Technologie](#) | [Sciences](#) | [Santé](#) | [Environnement](#) | [Insolite](#) | [Auto](#) | [Opinions](#) | [Reportages photo](#)

Dans l'actualité » Les entretiens du Vif •

[Le Vif » Belga Politique » Grogne sur la réforme de l'insertion sociale et professionnelle](#)

Grogne sur la réforme de l'insertion sociale et professionnelle

mercredi 10 juillet 2013 à 14h42

(Belga) Quelques centaines de travailleurs de l'insertion sociale et professionnelle ont manifesté mercredi devant le bâtiment du parlement wallon leur opposition à la réforme de leur secteur (EFT/OISP), que les élus devraient voter plus tard dans la journée.

Les 157 "entreprises de formation par le travail" (EFT) et "organismes d'insertion socioprofessionnelle" (OISP) de Wallonie sont appelés à s'unifier en Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP). Mercredi, entre 150 (selon la police) et 300 manifestants (selon les organisateurs) ont critiqué la volonté du ministre de l'Emploi, André Antoine, de trop cadrer leur manière de fonctionner et, plus fondamentalement, d'ouvrir plus largement leurs formations à des diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, alors que leur cible reste les peu qualifiés, les chômeurs de longue durée, les personnes subissant des assuétudes, etc. L'interfédération sectorielle soupçonne le ministre de vouloir améliorer les statistiques de l'emploi en donnant aux associations la possibilité de travailler avec des personnes plus proches d'un emploi, au détriment des profils plus difficiles à insérer, selon son secrétaire fédéral Eric Mikolajczak. Il affirme aussi que la nouvelle clé de répartition du financement fera disparaître certains centres. Une délégation a été reçue au parlement wallon par les groupes politiques. M. Antoine, pour sa part, récuse les reproches. Concernant les diplômés du secondaire supérieur sans autre qualification (CESS), dits "humanités générales", il note que c'est aujourd'hui la catégorie de chômeurs ayant le plus de difficulté à trouver du travail. Les associations gardent quoi qu'il arrive la faculté de décider librement des stagiaires qu'elles prennent, souligne-t-il. Quant au financement, le secteur est un des seuls à avoir pu garder son indexation, a bénéficié d'une hausse de financement de 9 millions d'euros en quatre ans et d'une accélération de la liquidation des subventions, fait notamment valoir le ministre. Le décret prend en compte les différences de taux de chômage entre sous-régions et permet plus librement les transferts entre filières. Il accorde aussi 1,2 million d'euros pour la représentation sectorielle. (Belga)

Le Vif.be (reprise communiqué Belga)